



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260007310-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 44

de Votants : 49

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00073/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

### Etaient présents : (44)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée à la pet), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11<sup>ème</sup> adjoint au maire), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9<sup>ème</sup> adjoint au maire), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10<sup>ème</sup> adjointe au maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8<sup>ème</sup> adjointe au maire), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1<sup>er</sup> adjoint au maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7<sup>ème</sup> adjoint au maire), Mme Aïchat SAID (12<sup>ème</sup> adjointe au maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal), M. Nassim SAÏD BOANA (5<sup>ème</sup> adjoint au maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4<sup>ème</sup> adjointe au maire), Mme Rabianti MVOULANA (6<sup>ème</sup> adjointe au maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

### Absents : (0)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inyatie KASSIM (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3<sup>ème</sup> adjoint au maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI.

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-22, les articles L.4433-7 à L.4433-11 et R.4433-1 ;

### **OBJET :**

**Désignation des membres  
de la Commission de  
l'Elaboration du schéma  
d'aménagement régional  
(CESAR)**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 30/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

**Le Maire.**

**Vu** la délibération n°2018.00085 du 24 avril 2018 de la commission permanente du Département portant déclaration d'intention relative à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;

**Vu** la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de maire de Mamoudzou ;

**Vu** l'ordonnance n°2019-1170 du 13 novembre 2019 relative au régime juridique du schéma d'aménagement régional ;

**Considérant** que le Conseil Départemental a lancé l'élaboration du SAR (schéma d'aménagement régional), un document d'orientation stratégique, de planification transversale et d'aménagement à l'échelle Mayotte.

**Considérant** que le SAR fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement et de développement, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Il est approuvé par décret en Conseil d'Etat.

**Considérant** que pour aboutir à un projet de développement du SAR qui sera arrêté par le Président du Conseil Départemental, une Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) est instituée et sera consultée pour avis au cours de l'avancée des travaux d'élaboration.

**Considérant** que la CESAR, telle que définie à l'article R. 4433-3 du CGCT, est l'unique organe chargé de l'élaboration du SAR pour l'ensemble de la procédure d'élaboration de ce document stratégique. La commission est saisie du programme d'études établi par le Président du Conseil Régional. Les différents axes de développement et d'aménagement du territoire lui sont soumis pour avis.

**Considérant** que Mamoudzou étant une commune de plus 15 000 habitants, le Maire est membre de droit de la Commission d'élaboration du SAR Mayotte. Néanmoins le conseil municipal doit désigner un suppléant pour remplacer celui-ci en cas d'empêchement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : de désigner les représentants de la Ville à la commission de l'élaboration du SAR de Mayotte comme suit :

<b>Commission de l'Elaboration du schéma d'aménagement Régional (CESAR)</b>	Titulaires	Suppléants
	M. Hamidani MAGOMA	M. Anassi ALI

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/04/2026

**Le Maire**

**Abstention (0) :**

**Contre (0) :**